



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Problématiques de recyclage liées au « verre opale »

Question écrite n° 11074

Texte de la question

M. Victor Catteau appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la problématique du recyclage du verre opale. Le verre opale présente des défis spécifiques liés à sa composition et à son apparence, ce qui rend son recyclage complexe et pose des défis pour le système de gestion des déchets. En raison de son aspect laiteux et de sa translucidité, le verre opale peut être difficile à trier efficacement dans les centres de recyclage, ce qui nuit à la qualité du verre recyclé et à sa capacité à être réutilisé dans de nouveaux produits. De plus, les additifs utilisés pour créer cet effet laiteux peuvent rendre le verre opale moins compatible avec les processus de recyclage standard du verre et peut, dans certains cas entraîner des pertes. La volonté d'atteindre les objectifs de la France en matière de développement durable pousse aujourd'hui les industriels à se tourner vers l'usage du verre. Afin que cette augmentation de l'usage de récipients en verre n'entraîne pas une pollution supplémentaire, il est extrêmement important que les processus de recyclage dans le pays, soient les plus performants et les plus propres possibles. Dans cette perspective, le verre opale semble réellement constituer un frein. M. le député s'interroge donc sur les actions que le Gouvernement envisage de prendre pour améliorer la situation du recyclage du verre opale. Quelles mesures sont prévues pour encourager la recherche et le développement de techniques de tri plus avancées capables de distinguer le verre opale des autres types de verre ? Enfin, il lui demande comment le Gouvernement compte collaborer avec l'industrie du verre pour développer des formulations de verre opale plus compatibles avec les processus de recyclage existants.

Texte de la réponse

Le terme "opale" désigne un verre de type translucide blanc laiteux qui peut occulter la vue, tout en laissant passer la lumière. Disponibles en verre feuilleté ou assemblées dans une composition de double vitrage, les vitres dotées de verres opaques sont utilisées par les professionnels du bâtiment pour équiper leurs vitrines de boutiques et leurs bureaux, de même que par les particuliers pour leurs verrières et les fenêtres de leur foyer donnant sur une rue. La loi anti-gaspillage de février 2020 a créé la filière à responsabilité élargie des producteurs de produits et matériaux du bâtiment. Lancée en janvier 2023, la filière comptera plus de 2000 points de collecte gratuits pour recevoir les déchets triés des artisans. C'est dans le cadre de cette filière que devront se trouver des solutions pour recycler ce type de verre. Les objectifs de recyclage sur les prochaines années du verre ont été définis dans le cahier des charges qui a été publié au journal officiel fin 2022.

Données clés

Auteur : [M. Victor Catteau](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11074

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7874

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8609